

Le Mans, le 3 mai 2021

La Présidente de l'ASCE 72

au

Directeur Départemental des Territoires de la  
Sarthe,

Objet : Assemblée Générale de l'ASCE

Monsieur le Directeur,

L'assemblée générale de l'ASCE 72 est prévue le jeudi 3 juin 2021 de 9h30 à 12h00 dans la salle G01 sur le site administratif de Paixhans. Nous appliquerons les recommandations sanitaires en vigueur pour cet événement.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander une autorisation d'absence pour l'ensemble des adhérents durant la tenue de ladite assemblée générale.

Vous remerciant par avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

La Présidente de l'ASCE 72,



Valérie BATTESTI

*AF sans objet de réunion de l'ASCE  
Chaque agent dispose un droit de congé de 15 jours  
Chaque agent dispose un droit de congé de 15 jours*

